

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL ET FAITS MARQUANTS JANVIER À JUIN 2021

Réceptions :

La Commune a eu l'honneur d'accueillir :

- Le Grand-Prix l'Échappée (course de vélos) ;
- Le Tour de Suisse ;
- La cyclo sportive des Vins du Valais ;
- Le Marathon des terroirs du Valais ;
- La Marche du Troupeau ;
- L'exposition Moi, l'autre et le Double-Monde pour la Semaine Contre le Racisme ;
- Le Grand Prix Pellissier Sport (course à pied) ;
- La Procession de la Fête Dieu.

Jobs d'été :

Le Conseil a engagé les personnes suivantes au Service de Conciergerie, aux Travaux Publics et à l'Administration :

- Mlle Noémie Caballero, Saxon ;
- M. Kilian Dayer, Saxon ;
- Mme Frédérique Fellay, Saxon ;
- Mlle Maurane Gillioz, Saxon ;
- Mme Garance Haefliger, Saxon ;
- Mlle Sidonie Haefliger, Saxon ;
- M. Halwast Sofi Hamed, Saxon ;
- Mlle Samantha Mottier, Saxon ;
- M. Aurélien Bollin, Saxon.

Informatique et digitalisation :

Le Conseil a décidé d'acquérir l'application « Mégaphone » pour la transmission d'informations à la population.

Avocat-conseil :

Le Conseil a renouvelé le mandat d'avocat-conseil de la Commune à l'étude de M^e Léo Farquet, Martigny.

Journal d'informations :

Afin d'améliorer l'information destinée à la population, le Conseil a décidé de faire l'expérience d'éditer un journal deux fois par année (en juin et en décembre). Les mandats ont été confiés à Charly Veuthey Communication à Fribourg et à l'Imprimerie Sirius Print Sàrl à Sion.

Personnel communal :

À la suite de la démission de M. Miguel Roh, M. Grégoire Jacquemettaz de Martigny a été engagé, dès le 1^{er} août 2021, pour succéder à M. Gabriel Forré au poste de Responsable du Service Technique.

L'équipe des Travaux Publics est complétée par l'arrivée, au 1^{er} mai 2021, d'un horticulteur-paysagiste, M. Benjamin Carron de Fully et de deux apprentis agent d'exploitation, MM. Nohlan Michelet et Gianni Belotti de Saxon dès le 2 août 2021.

Mmes Arlinda Selmani, Susanna Ferreira de Sousa et Cristina Gabriel dos Santos Silva ont été engagées en qualité d'auxiliaire de nettoyage à hauteur de 20 % dès le 12 juillet 2021.

Maison de Commune :

Le Conseil a adjudgé les travaux d'illumination de la Maison de Commune à Farinet Électricité SA, Saxon et les travaux de rénovation de la cafétéria à l'entreprise Nicolas Venturi, Saxon.

Suite à un rapport établi par le BPA concernant la signalisation à la sortie du parking de la Maison de Commune et dans le but d'améliorer la sécurité des usagers, le Conseil a décidé de confier à l'entreprise Grand Marquage & Signalisation, Monthey, les travaux de marquage d'une zone bleue sur la chaussée de la Route du Village.

Abri de la protection civile :

Les travaux concernant la réfection des sols ont été confiés à l'entreprise Broc'Plâtrerie-Peinture Sàrl à Saxon.

Police Intercommunale des Deux Rives (PIDR) :

Selon le préavis de l'Assemblée des Présidents, le Conseil a accepté les engagements de :

- M. Christophe Linder de Fully dès le 1^{er} mars 2021 au poste d'agent de police ;
- Mme Séverine Sandoz de St-Imier dès le 1^{er} mai 2021 en qualité d'ASP.

Aménagement des locaux de la police :

Les négociations avec la Police cantonale et la PIDR ont abouti à un accord pour louer les locaux du rez-de-chaussée du Centre des Sources occupés actuellement par le CMS. Les travaux d'aménagement débuteront dès que le CMS aura pris possession de leurs nouveaux bureaux au 2^{ème} étage du bâtiment.

Les mandats ont été adjudgés comme suit :

- | | |
|---|---|
| ▪ Architecte | : Debons Architecture SA, Martigny |
| ▪ Ingénieurs en électricité | : LAMI SA, Martigny |
| ▪ Protection incendie AEAI | : Ecofireconcept Sàrl, Venthône |
| ▪ Études des installations de chauffage-rafraîchissement, ventilation et sanitaire | : Tecsa SA, Conthey |
| ▪ Revêtement coupe-feu | : Constantin Isolations SA, Sion |
| ▪ Installations électriques courant fort | : Farinet Électricité, Saxon & Électricité Sédunoise SA, Vétroz |
| ▪ Installations électriques courant faible | : Farinet Électricité, Saxon & Électricité Sédunoise SA, Vétroz |
| ▪ Lustrerie | : Télécontact SA, Uvrier |
| ▪ Plâtrerie et peinture intérieure | : Broc' Plâtrerie-peinture Sàrl, Saxon |
| ▪ Chapes | : B & A chapes-isolation Sàrl, Saxon |
| ▪ Revêtement de sol en matières synthétiques | : Daniel Savioz, Saxon |
| ▪ Carrelage | : Thomas Carrelage Sàrl, Saxon |
| ▪ Faux-plafonds | : Constantin Isolations SA, Sion |

Autorité de Protection de l'Adulte et de l'Enfant des Deux Rives (APEA):

Mme Marisa Pires Ferreira de Martigny a été engagée dès le 1^{er} février 2021 au poste de greffière-juriste.

Service Officiel de Curatelle intercommunal (SOC) :

Mme Sabrina Pralong de Vollèges a été engagée dès le 1^{er} juin 2021 pour succéder à M. Dominique Pedroni à la direction du SOC.

Commission intégration :

Le Conseil a décidé d'augmenter le taux d'activité à hauteur de 50 % de Mme Virginia Mucha Da Silva pour son poste au sein de la commission en qualité d'animatrice auxiliaire « intégration » dès le 1^{er} août 2021.

Droit de cité :

Sur préavis de la Commission du Droit de Cité, le Conseil a accepté les demandes suivantes :

- M. Alessandro Tosto,
- Mme Alessia Arbace.

Propriétaires de chiens :

Suite à de nombreuses doléances de citoyens, le Conseil a décidé d'envoyer à tous les propriétaires de chiens un rappel mentionnant leurs droits, leurs devoirs ainsi que la mise à disposition gratuite des sacs à crottes et des poubelles.

Agencement de la cour d'école :

Le Conseil a passé commande d'un parc à vélos auprès de l'entreprise Fuchs Thun AG, Thun, ainsi que de bancs à l'entreprise GTSM Macolin SA, Regensdorf.

Personnel enseignant :

Le Conseil a pris acte de la démission de Mme Christelle Haymoz au 31 août 2021.

Le Conseil a accepté d'engager M. Erih Ahmetaj de Sion et Mmes Morgane Trutet de Saxon et Estelle Rogivue de Collombey.

Prévention des médias numériques :

Le Conseil a accepté la mise en place d'ateliers de prévention pour les élèves de 4H à 8H concernant l'usage des jeux vidéo, des smartphones, des réseaux sociaux et des écrans à la société Hall of Games de Sierre.

Transports scolaires dans les Mayens :

Suite au recours déposé par la Commune de Saxon contre les décisions du Tribunal Cantonal et du Conseil d'Etat, le Tribunal Fédéral a conclu :

- que le droit fondamental à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti par l'art. 19 Cst. (Constitution fédérale) en liaison avec l'art. 62 al. 2 Cst,
- qu'il appartient à la Commune, comme l'en avait enjoint le Conseil d'Etat de trouver une solution rationnelle et économique, compte tenu de sa marge d'appréciation en la matière, garantissant un transport – public ou privé – sûr, fiable et rapide vers et depuis l'école, ainsi que la prise en charge des frais de celui-ci.

Suite à un sondage effectué auprès des parents concernés, le Conseil a décidé de mettre en place un bus dans les Mayens à partir de la rentrée scolaire 2021-2022.

CO Fully – Saxon :

Dans le cadre du sinistre du terrazzo, le Conseil a validé le devis d'honoraires du bureau Xavier Chavaz, Sion, pour effectuer une expertise.

À la suite du départ à la retraite de M. Michel Dorsaz, le Conseil a accepté la proposition du Comité d'audition tendant à nommer M. Pierre Saillen au poste de Directeur du CO Fully-Saxon dès la rentrée scolaire 2021-2022.

Cours pour apprentis (ies) :

Mmes Sarah Gillioz et Nathalie Alloatti Fellay rejoignent l'effectif des personnes donnant des cours d'appui aux apprentis (ies) rencontrant des difficultés scolaires.

Bibliothèque :

Mlle Marion Bétrisey de Fully a été engagée comme apprentie agente en information documentaire à partir du 2 août 2021.

Paroisse protestante :

Une cérémonie dans l'intimité a eu lieu le 14 février 2021 pour l'installation de la nouvelle pasteure, Mme Agnès Thuégaz.

Cimetière :

La première étape des travaux de réfection du mur du nouveau cimetière (mur inférieur côté mont) a été adjugée à l'entreprise Ulivi Sàrl, Martigny.

Crypte :

Le Conseil a adjugé à l'entreprise Christian Pillet, Saxon, les travaux de réfection des murs intérieurs de la crypte.

Sport-santé :

À la suite de la démission de M. Christian Rouiller, le Conseil a attribué le mandat de coach sportif à M. Antonio Bisazza de Saxon pour dispenser des cours gratuits d'Urban Training aux personnes intéressées.

Mérite sportif :

Mlle Amandine Vouilloz s'est vu octroyer un mérite sportif pour sa 3^{ème} place au championnat suisse de relais (3 x 1000 m.)

Mérites culturels :

M. Corentin Détienne s'est vu octroyer un mérite culturel pour sa 1^{ère} place au Slow Melody Contest, catégorie B – trombone SIB.

Mlle Kanisha Balakumaran s'est vu octroyer un mérite culturel spécial pour sa participation à l'émission "The Voice Kids" sur TF1.

Complexe sportif du Pérosé :

Les travaux de remplacement des projecteurs LED ont été adjugés à la société Smart Swiss SA, de Martigny.

Patrimoine bâti :

Le Conseil a adjugé l'étude des différents secteurs, notamment le Centre du Village et la zone du Casino (env. 400 bâtiments), au bureau **AR Architectes Sàrl** à Martigny.

Crèche-UAPE L'Abricopain :

Mlles Thaïs Fonseca Almeida de Saxon et Ariana Griné de Verbier ainsi que M. Corentin Fellay de Martigny effectueront un stage d'une année dès le 2 août 2021 au sein de la structure.

Le Conseil a pris connaissance de la démission de son stagiaire, M. Diogo Afecto Garcia au 11 juin 2021 et a engagé Mlle Camille Iannacone comme apprentie assistante socio-éducative dès le 2 août 2021.

Autisme Valais :

La Commune a participé à la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme le 20 avril 2021 en illuminant (en bleu) le Casino et le bâtiment de la Maison de Commune.

Place de la Gare/Place de la Révolte :

Le Conseil a décidé de procéder au changement de nom de la Place de la Gare à partir du 1^{er} juillet 2021 en « Place de la Révolte ».

Dépôt des Travaux Publics :

L'entreprise Michel Maret & Fils SA, Saxon, s'est vu confier les travaux de génie civil pour la réfection de la place et du dépôt des Travaux Publics.

Routes forestières :

Le Conseil a demandé d'introduire dans l'arrêté quinquennal 2021-2025 de la chasse une interdiction générale de circuler sur la route « Fa-Crossette » du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année.

Projet REP 6^{ème} étape :

Le bureau Géo2Rives SA, Riddes, a établi la liste des chemins qui feront partie de la 6^{ème} étape de remise en état périodique des chemins agricoles prévue dès 2022, à savoir :

- Chemin 82 "Fa" ;
- Chemin 77 "Claives-Arbépins" ;
- Chemin 70 "Bonatry-Champ Laurent" ;
- Chemin 71 Est sur la partie communale "Combe Arrangée" ;
- Chemin 33 "Fontanes-Claives" ;
- Chemin 69 "Verney" ;
- Chemin 1 "Marais Neufs".

Route de la Plâtrière :

Le Conseil a adjugé les travaux de fourniture et de pose de l'éclairage public à l'entreprise MG Électricité Sàrl, Saxon.

Mur de soutènement – secteur Pleyeux :

Le Conseil a adjugé la réfection du mur de soutènement à la Pleyeux à l'entreprise Michel Maret & Fils SA, Saxon.

Parc à chiens :

Le Conseil a décidé d'aménager un parc à chiens sur une parcelle communale située à proximité du dépotoir du Pérosé. Il est demandé aux utilisateurs de bien vouloir respecter strictement le règlement d'utilisation affiché à l'entrée du parc.

Plan quadriennal d'entretien des cours d'eau :

Le Conseil a décidé de reconduire le mandat au Triage Forestier des Deux Rives pour le contrôle des berges des torrents et des plantes néophytes au Châble Lavincet.

Périmètre d'urbanisation :

Le Conseil a adjugé au bureau BISA SA à Sierre le mandat de prestations pour le périmètre d'urbanisation ainsi que pour l'adaptation du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ).

Déclenchement des avalanches :

Le Conseil a passé commande à l'entreprise GéoPraevent AG, Zurich, d'une caméra à haute définition pour détecter les avalanches qui pourraient se déclencher dans le secteur de la Grand Luy.

Promotion des énergies renouvelables :

Le Conseil a accordé des subventions en relation avec cinq projets liés à la promotion des énergies renouvelables.

Réseau de chauffage à distance :

Le Conseil a décidé de mandater la société PMAX SA, Saxon, pour réaliser l'étude de faisabilité concernant l'installation d'un ou plusieurs CAD.

Salles du Village :

Les travaux concernant la réfection des sols ont été confiés à l'entreprise MEGA SA à Saxon.

Salle polyvalente :

Le Conseil a adjugé à l'entreprise Aquinox Sàrl, Saxon, la fourniture et la pose d'une porte sectionnelle.

Les travaux de réfection de la station de pompage des eaux d'infiltration du sous-sol de la Florescat ont été adjugés à l'entreprise Établissements Chappot SA à Saxon.

La gestion de la façade Nord du mur de la place prévue entre la salle polyvalente et le bâtiment Gefiswiss a été attribuée à l'Amicale AA+ pour la réalisation d'une œuvre d'art.

Achat de terrains :

La Commune a signé différents actes concernant :

- l'achat d'une parcelle de 2'237 m² aux Quiess,
- un échange de surfaces et modifications de limites au Chemin du Bay.

Ouvrage d'artillerie :

Le Conseil a décidé de collaborer avec l'**Association CIPAD** pour la gestion de cet ouvrage militaire situé à Plan Bot. Le but de cette collaboration est de sauvegarder le patrimoine militaire communal, de mettre en valeur les installations et l'organisation des visites et d'effectuer un entretien courant des installations. Il sera proposé la mise en place d'une muséographie, la conduite de visites ou la formation de guides des locaux.

Système de clés sécurisées :

L'entreprise Hess & Martin Sécurité SA de Sion s'est vu confier la fourniture de clés sécurisées pour la forteresse militaire de Plan Bot, pour le Complexe sportif et pour l'Auberge de la Pleyeux.

Tourisme :

Le Conseil a signé une convention avec Martigny Région pour la promotion touristique valable du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Casino de Saxon :

Dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment, le Conseil a décidé de constituer une commission ad hoc.

Aménagement du 2^{ème} étage du bâtiment du CMS au Centre des Sources :

Les travaux ont été adjugés comme suit :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| ▪ Ouvrages métalliques | : Martinetti Group SA, Martigny |
| ▪ Faux-planches techniques | : Lenzlinger et Fils SA, Bernex |
| ▪ Revêtements de sol en matière synthétique, textile | : Daniel Savioz, Saxon |
| ▪ Faux-plafonds en fibres minérales | : Constantin Isolations SA, Sion |
| ▪ Carrelage | : Thomas Carrelage SA, Saxon |
| ▪ Revêtements coupe-feu | : Constantin Isolations SA, Sion |
| ▪ Stores à lamelles | : JM Stores Sàrl, Saxon |
| ▪ Ascenseurs | : OTIS SA, Martigny |
| ▪ Menuiserie | : Nicolas Venturi, Saxon |
| ▪ Fourniture et pose des cylindres | : Hess & Martin Sécurité SA, Sion |
| ▪ Nettoyage de fin de chantier | : La Poutze, Saxon |
| ▪ Barrières de sécurité | : Von Ro Cerdeira SA, Charrat |
| ▪ Micropieux | : Keller MTS SA, Vétroz |
| ▪ Terrassements | : Prado Constructions SA, Saxon |

Les travaux devraient être achevés en juillet 2021.

Appartements protégés

Pour tenir compte des nuisances provoquées par les travaux d'aménagement du 2^e étage du CMS, le Conseil a décidé de faire un geste en faveur des personnes occupant des appartements protégés dans le bâtiment du CMS.

Organe de révision des comptes de la Bourgeoisie et de la Commune :

Le Conseil a renouvelé sa confiance à la Fiduciaire Dini & Chappot SA, Martigny, pour le mandat d'organe de révision des comptes pour la période législative en cours. Cette décision a obtenu l'accord de l'Assemblée Primaire.

Réseau d'eau potable :

Dans le cadre du changement des compteurs d'eau potable, le Conseil a mandaté l'entreprise Marcel Pedroni & Fils SA, Saxon, afin de seconder nos collaborateurs du Service des eaux dans certaines situations particulières.

Les travaux de remplacement des conduites d'eau potable ont été adjugés comme suit :

Conduite E – Château-Pessot

- **Ingénieur civil** : Alpatec SA, Martigny
- **Appareillage** : Forré SA, Saxon
- **Génie civil** : Etrasa SA, Martigny

Bouclage Rue de l'Autoroute – Chemin des Fleurs

- **Appareillage** : Marcel Pedroni & Fils SA, Saxon
- **Génie civil** : West Transports Sàrl, Saxon

Réseau d'égouts :

Le Conseil a confié à la société Curasa SA, Martigny, les travaux de curage des canalisations d'égouts et des eaux de surface jusqu'au 31 décembre 2024.

Irrigation :

Le Tribunal de Martigny et de St-Maurice a admis partiellement l'action en réparation du dommage déposée par M. Marc Masson à l'encontre de la Commune suite à un dégât survenu sur sa parcelle située au Tièdre.

STEP :

L'entretien préventif de l'installation d'air comprimé a été adjugé par le Conseil à l'entreprise EMGA, Collombey.

Déchetterie intercommunale :

Le Conseil communal a décidé de renoncer au projet de déchetterie intercommunale avec la Commune de Fully.

Saxon, juin 2021

DI/publications/Décisions janvier à juin 2021